

Fonds d'investissement finançant des contentieux commerciaux, permettant l'accès à la justice au travers d'investissements directs ou de co-investissements.

Taille du fonds : €110m | Taille moyenne de financements : €500k - €5m par dossier

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Nous effectuons une **Due Diligence** pour chaque cas étudié, couvrant les principaux risques :

- **Analyse légale** – Nous évaluons les forces et faiblesses juridiques de chaque dossier : juridiction, admissibilité, etc. Nous échangeons avec les avocats pour comprendre aussi bien le contexte de la procédure que la stratégie qui sera adoptée.
- **Analyse quantum** – Nous étudions la quantification des dommages et intérêts, afin d'établir un intervalle pertinent et réaliste de ce que nous pourrions recouvrer. Nous nous basons principalement sur les rapports d'experts ou sur le chiffrage préliminaire.
- **Analyse du risque d'exécution** – Nous écartons tout risque d'exécution au préalable de notre investissement, en étudiant le profil du Défendeur ainsi que sa solvabilité.

TYPE DE CAS FINANCÉS

Nos financements concernent **toute procédure liée à un contentieux commercial**. Nous pouvons intervenir à **n'importe quel moment de la procédure, sans contrainte géographique**.

Nous pouvons également intervenir en **co-financement** aux côtés d'autres financeurs.

- **Arbitrage** (commercial et d'investissement)
- **Contentieux devant les juridictions commerciales**
- **Private Enforcement**
- **Procédure collective**
- **Action collective**

NOTRE ÉQUIPE



PAUL DE SERVIGNY
Gérant
Avocat (NY)



ALEXANDRE LERCHER
Analyste
Docteur en Droit



VADIM LAHMI
Analyste
Quantum



PHOEBE DUBOIS
Analyste
Litigation

SUIVI DES FINANCEMENTS

- Une fois le financement effectué, **nous n'intervenons pas dans le déroulé du cas**, la définition de la stratégie, la rédaction des mémoires ou des rapports d'expert.
- Nous nous assurons d'un **reporting régulier de l'évolution du cas** à chaque nouvelle étape de la procédure.
- Nous sommes en charge du **suivi de l'évolution du budget**, déterminé durant la phase d'investissement en accord avec les avocats, et du **règlement des différents honoraires** liés au déroulé de la procédure.
- Nous intervenons en soutien lors de la phase d'exécution des décisions favorables.
- **Nous ne rachetons pas les actions, mais nous les finançons.**

AVANTAGES POUR LES PLAIGNANTS FINANCES

- **Maintien du contrôle sur le cas et sa stratégie.**
- **Financement permettant de débloquer la valeur d'un actif** (le contentieux) sans engagement conséquent de capital.
- **Rémunération uniquement en cas de victoire sur le dossier**, financement totalement *non recourse*.
- **Alignement des intérêts** entre toutes les parties, du plaignant, des avocats et du financeur avec une répartition équilibrée des dommages et intérêts obtenus.
- L'homogénéité de **l'équipe IVO** couplée à notre métier d'investissement nous permet **d'analyser chaque cas avec un angle complémentaire.**

NOTRE STRUCTURE DE FINANCEMENT

Une rémunération hybride du financeur avec une formule « the greater of »:

- **Un multiple d'investissement:** le financeur reçoit en priorité un multiple entre 2x et 4x, qui évolue en fonction du temps et des étapes de la procédure.
- **Un pourcentage** des dommages et intérêts recouverts, compris entre 10 et 30 %, évoluant en fonction du temps et des étapes de la procédure.



61-63 Rue des Belles Feuilles
75016 Paris

Tel: +33 1 45 63 32 47

Fax: +33 1 45 63 32 84

litigationfinance@ivocapital.com
www.ivocapital.com

Disclaimer

Ce document est produit et diffusé par IVO Capital Partners SAS ("IVO"). Ce document n'est pas et n'a pas vocation à être un prospectus approuvé conformément à la directive 2003/71/CE du parlement européen, ne constitue pas une offre au public et ne revêt aucun caractère contractuel avec IVO ou la société holding d'IVO et ses filiales (le "Groupe IVO").

Aucun engagement, représentation, garantie ou autre assurance, expresse ou implicite, n'est donné ou fait par ou au nom du Groupe IVO ou des actionnaires, administrateurs, dirigeants, partenaires, employés, consultants ou conseillers du Groupe IVO ou des actionnaires, administrateurs, dirigeants, partenaires, employés, consultants ou conseillers du Groupe IVO ou de toute autre personne quant à l'exactitude, l'équité, l'exhaustivité ou la suffisance des informations, opinions, déclarations, projections, estimations ou convictions contenues dans ce document et ce document ne prétend pas donner un résumé complet des risques associés à la proposition qu'il contient.

Ce document ne constitue en aucun cas une sollicitation d'achat ou de vente ou de souscription de tout titre ou instrument ou de participation à une stratégie de négociation particulière. Hormis dans le cas d'une fraude, aucune responsabilité ne sera acceptée pour toute perte, tout coût ou tout dommage subi ou encouru du fait de l'utilisation de ces informations ou opinions ou de la confiance qui leur est accordée et qui est attribuable à toute erreur, inexactitude, omission ou inexactitude (qu'il s'agisse de négligence ou autre) contenue dans ce document.

Ni la réception de ce document par vos soins ou par toute autre personne, ni aucune information contenue dans ce document ou communiquée ultérieurement à vous ou à toute autre personne ne doit être considérée comme étant un conseil financier, fiscal, comptable, juridique ou d'investissement ou une recommandation personnelle tels que définis dans le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (le "Règlement"), par IVO ou tout autre membre du Groupe IVO. Il est également établi qu'aucun de ces conseils ne doit être attendu de l'un des membres du Groupe IVO.

Vous devez consulter vos propres conseillers juridiques, réglementaires, fiscaux, commercial, en investissement, financiers et comptables si vous le jugez nécessaire. Aucun membre du Groupe IVO n'a de devoirs ou de responsabilités dans les domaines susmentionnés.

Ce document vous a été remis en partant du postulat que vous avez légalement le droit d'être en possession de ce document conformément aux lois et à la juridiction dans lesquelles vous vous trouvez. Les personnes qui ne résident pas en France doivent s'informer sur les exigences légales ou réglementaires en vigueur et les respecter. En ayant accès à ce document, vous êtes réputés avoir garanti et déclaré à IVO que vous avez compris et accepté les conditions énoncées dans le présent document. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces conditions, vous devez immédiatement renvoyer ce document à IVO.

Ce document ne peut pas être distribué, copié, reproduit, discuté, publié, cité ou référencé, en totalité ou en partie de quelque manière que ce soit, sans le consentement écrit préalable d'IVO et, en particulier, ne peut pas être distribué à toute personne ou adresse américaine. Toute distribution ou reproduction de ce document, en totalité ou en partie, n'est pas autorisée.

IVO est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (agrément n° GPI3000022 délivré le 21 juin 2013).

En recevant une copie de ce document, vous acceptez d'être engagé par les termes des restrictions ci-dessus.